



**la pêche**  
 et les poissons

**AKWA**

**Delalande**  
 LABORATOIRE DE BIEN-ÊTRE

**NATURLISH**



**Transport en commun :**

**Métro :** Gare de l'est, Chateau Landon, Jaurès

**Lieu de rendez-vous :**

**13 rue du terrage - 75010**

**Horaires :**

**Inscriptions à partir de 12h**

**Concours de pêche de 13h à 17h**

**Goûter de 17h à 17h45**

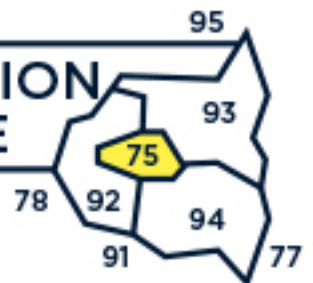
**Remise des prix et podlums : 17h45**

**CONTACT : AURELIEN FIAUX : 06 73 87 16 65**



- **Carte de pêche** : cette rencontre amicale est ouverte à tous les jeunes de 8 à 17 ans en possession d'une carte de pêche de l'année en cours (Carte personne Mineur ou Carte Découverte Jeunes disponible sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) ).
  - **Le type de pêche autorisé** est uniquement la pêche à l'aide de leurres artificiels (appâts naturels interdits). Concernant le matériel de pêche, le jeune doit avoir en sa possession le jour de la rencontre un ensemble canne moulinet adapté pour la pêche des carnassiers, une boîte de leurres et de petits outillages, une épuisette, un mètre, un appareil photo ou un smartphone et un stylo.
  - **Formation des équipes** : la pêche des carnassiers est itinérante. Elle se pratique par groupe de deux ou trois associés par tirage au sort au début de l'épreuve. Les jeunes sont placés sous l'entière responsabilité de leur représentant légal, aucun membre de l'organisation ne pourra être tenu responsable de la surveillance des jeunes durant l'épreuve.
  - **Contrôle des captures** : chaque participant se verra remettre une fiche de contrôle qu'il devra remplir pour chaque prise. La fiche de contrôle devra être validée par l'autre participant associé pour l'épreuve. Une photo du poisson mesuré avec le mètre devra être prise. Des personnes seront disponibles en cas de litiges (numéros de téléphone donné en début d'épreuve).
  - **Respect du poisson** : Tous les poissons seront remis à l'eau après avoir été mesurés et photographiés. La remise à l'eau se fait de la façon la plus délicate possible.
  - **Comptage des points** : chaque carnassier sera comptabilisé pour une prise et vaudra au pêcheur une base de 1 point / 1cm correspondant à la taille du poisson, sans minima de taille. Les poissons principalement recherchés sont : la perche, le brochet, le sandre, le silure, le black bass. Tout autre poisson capturé dans les conditions réglementaires de pêche sera également comptabilisé avec la même base : 1 point / 1cm.
  - **Quotas 20** : Attention, seuls les 20 plus gros poissons capturés seront comptabilisés. Dans un souci de suivi piscicole et afin d'établir un bilan des captures, il est demandé à chaque pêcheur d'enregistrer tous les poissons capturés lors de cette journée. L'organisation se chargera de valider les 20 plus longues prises sur la feuille de comptage.
  - **Ex de calcul de points** :  
Pêcheur : perche de 30cm = 300 pts + brochet de 65cm = 650 pts soit 300 + 650 = 950 points.
  - **Annulation du concours** : L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement la rencontre, sans remboursement possible, si la sécurité des pêcheurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (orage, vent fort...)  
En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début, le départ peut-être retardé ou annulé.  
Si un orage se déclenche au cours de la rencontre, des personnes auront en charge d'interrompre la rencontre, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas là, la rencontre pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la rencontre sera clôturée. Pour toute reprise d'une rencontre, il devra rester 1h de pêche.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de matériels.**  
**Rappel : les jeunes participants sont sous la responsabilité de leurs parents durant toute l'épreuve.**  
**Le fait de s'engager implique le respect total du présent règlement.**

# AUTORISATION PARENTALE



Règlement par chèque de 15€ à l'ordre de : «Naturlish Academy»

NOM : .....PRENOM : .....

AGE : .....TEL : .....

EMAIL : ..... @ .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE .....

Je soussigné(e) : .....autorise

mon enfant : .....à participer au Fishmaster Junior

de Naturlish Academy, le dimanche 7 juin 2026 de 13h à 17h. Le rendez-vous est fixé à 12h au 13 rue du Terrage (Paris 10).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte. Je suis Informé que mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de «Naturlish Academy» ne pourront être tenus responsables de sa sécurité au bord de l'eau. Les commissaires sont présents pour surveiller la rencontre et non se substituer à l'autorité parentale.

J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion de l'école de pêche ou du loisir pêche en général. En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre «Naturlish Academy» et ne pourrai les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.

Fait à .....le .....

Porter la mention : "lu et approuvé, bon pour accord" et signer :





NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

ÂGE : ..... VILLE : .....

TON NUM. DE TÉL. : .....

INSCRIPTION 15€

(Chèque à l'ordre de Naturlish Academy)

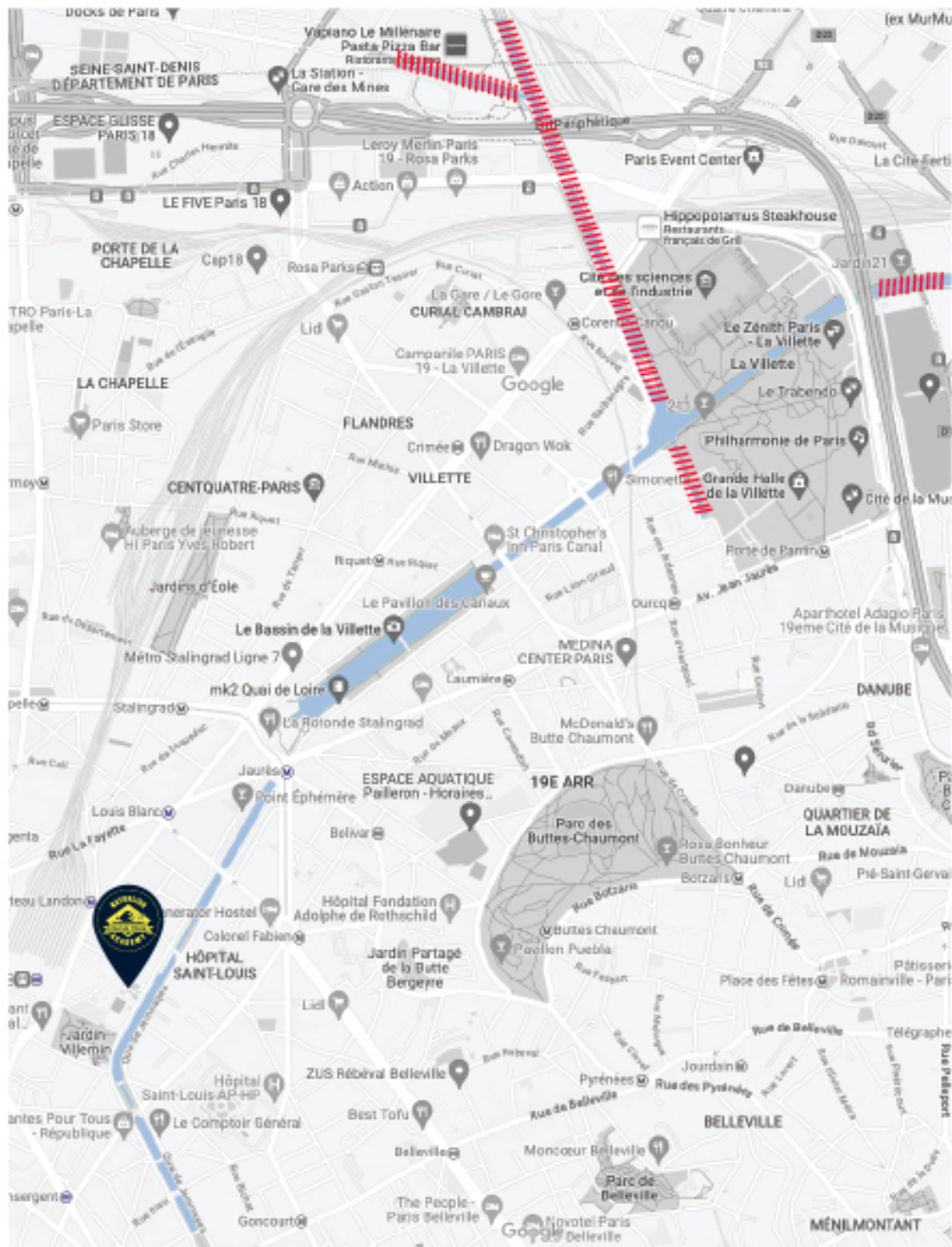
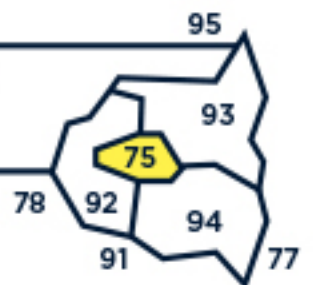
Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

TÉLÉPHONE : .....

# PARCOURS DE PÊCHE



**//////// Zone de pêche interdite**

**Il est également interdit de pêcher dans les écluses et sur les ponts**